

Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

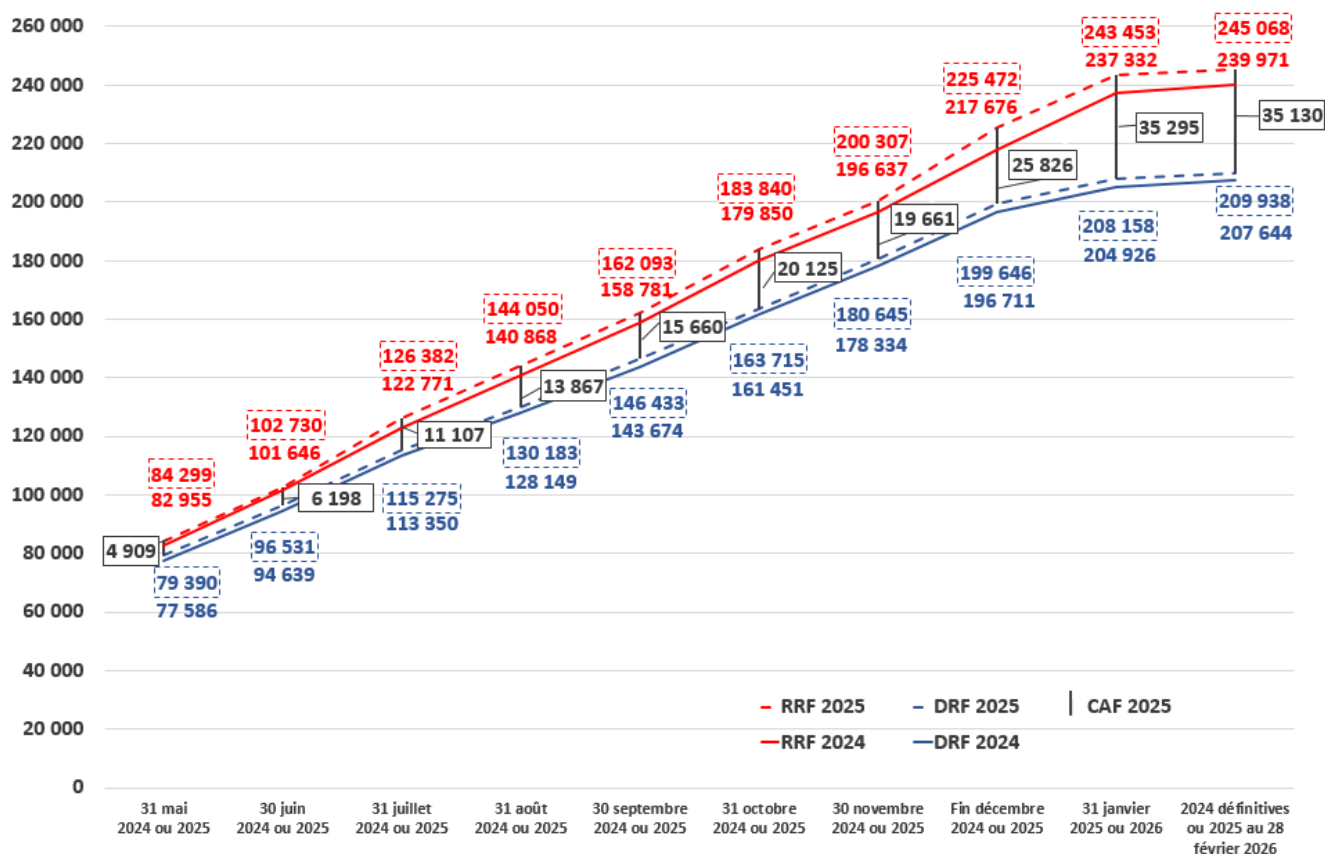
Situation 2025 au 28 février 2026

Dixième situation au titre de l'année 2025, cette SMCL est, comme toute situation antérieure à la clôture de l'exercice, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Cette situation 2025 doit donc être interprétée avec prudence, en attendant d'être définitivement stabilisée au second trimestre 2026. La situation 2025 au 28 février 2026 est comparée aux situations définitives 2023 et 2024.

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont en hausse au 28 février 2026 (+2,1 % soit +5,1 Md€), liées notamment à la hausse des recettes fiscales (+2,3% soit +3,8 Md€).

Evolution des RRF et DRF 2024 et 2025 (en M€) - Toutes collectivités



Dépenses

Les **dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités** augmentent (+1,1 % soit +2,3 Md€), notamment sous l'impulsion des frais de personnel (+2,2 % soit 1,7 Md€), des achats et charges externes (+1,6 % soit +0,6 Md€) ainsi que des frais de séjour (+4 % soit +0,6 Md€). Au 28 février 2026, les allocations individuelles de solidarité (AIS) versées par les départements sont en croissance de +1,7 % (+0,3 Md€), dont +8,5 % (+0,3 Md€) pour la prestation de compensation du handicap, +1,3 % (+0,1 Md€) pour le RSA et -0,9 % (-65 M€) pour l'aide personnalisée pour l'autonomie. Les participations versées par les départements et régions diminuent (-9,1 % soit -0,5 Md€).

Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) en M€	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025 au 28 février 2026	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	80 481	83 790	84 876		4,1%	1,3%
GFP	29 102	30 655	31 043		5,3%	1,3%
Départements	65 582	68 086	68 688		3,8%	0,9%
Régions	24 439	25 112	25 332		2,8%	0,9%
Total	199 604	207 644	209 938		4,0%	1,1%

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour le bloc communal (+6,4 % soit +3,3 Md€) mais diminuent pour les départements (-5,1 % soit -0,8 Md€) et les régions (-4,3 % soit -0,7 Md€).

Dépenses réelles d'investissement (DRI) en M€	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025 au 28 février 2026	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	33 766	36 310	38 358		7,5%	5,6%
GFP	14 374	15 861	17 129		10,3%	8,0%
Départements	16 506	16 036	15 217		-2,9%	-5,1%
Régions	15 960	17 044	16 310		6,8%	-4,3%
Total	80 607	85 251	87 013		5,8%	2,1%

La progression des **dépenses totales** (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'élève à +1,3 % au 28 février 2026 par rapport à l'exécution 2024.

Dépenses totales en M€	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025 au 28 février 2026	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	107 783	113 676	116 719		5,5%	2,7%
GFP	40 877	43 921	45 442		7,4%	3,5%
Départements	78 709	80 887	80 533		2,8%	-0,4%
Régions	38 160	39 660	38 930		3,9%	-1,8%
Total	265 529	278 144	281 624		4,8%	1,3%

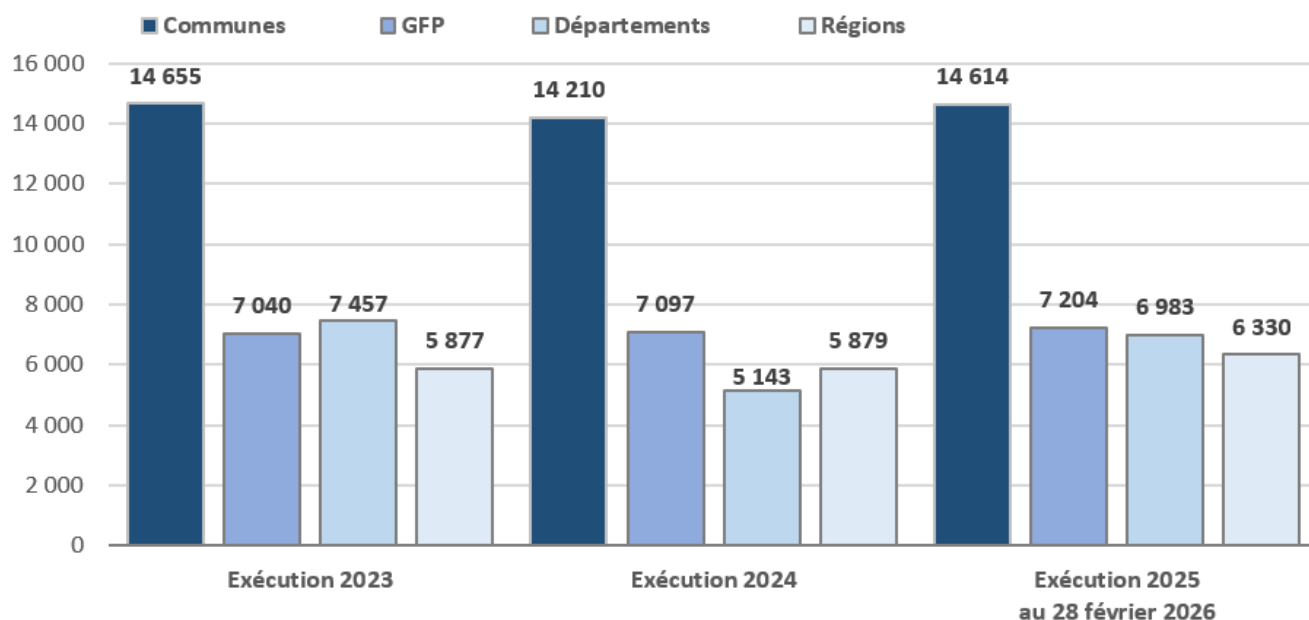
L'épargne brute (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir ou rembourser les emprunts d'une collectivité**, après paiement des charges récurrentes.

L'épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 35,1 Md€ au 28 février 2026, en augmentation par rapport à l'exécution définitive 2024 (32,3 Md€ soit +8,7 %) et stable comparée à l'exécution définitive 2023 (35 Md€).

L'épargne brute augmente au 28 février 2026 pour toutes les catégories de collectivités, avec une progression plus marquée pour les départements (+35,8%).

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025 au 28 février 2026	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	14 655	14 210	14 614		-3,0%	2,8%
GFP	7 040	7 097	7 204		0,8%	1,5%
Départements	7 457	5 143	6 983		-31,0%	35,8%
Régions	5 877	5 879	6 330		0,0%	7,7%
Total	35 029	32 327	35 130		-7,7%	8,7%

Evolution CAF brute par strate (en M€)



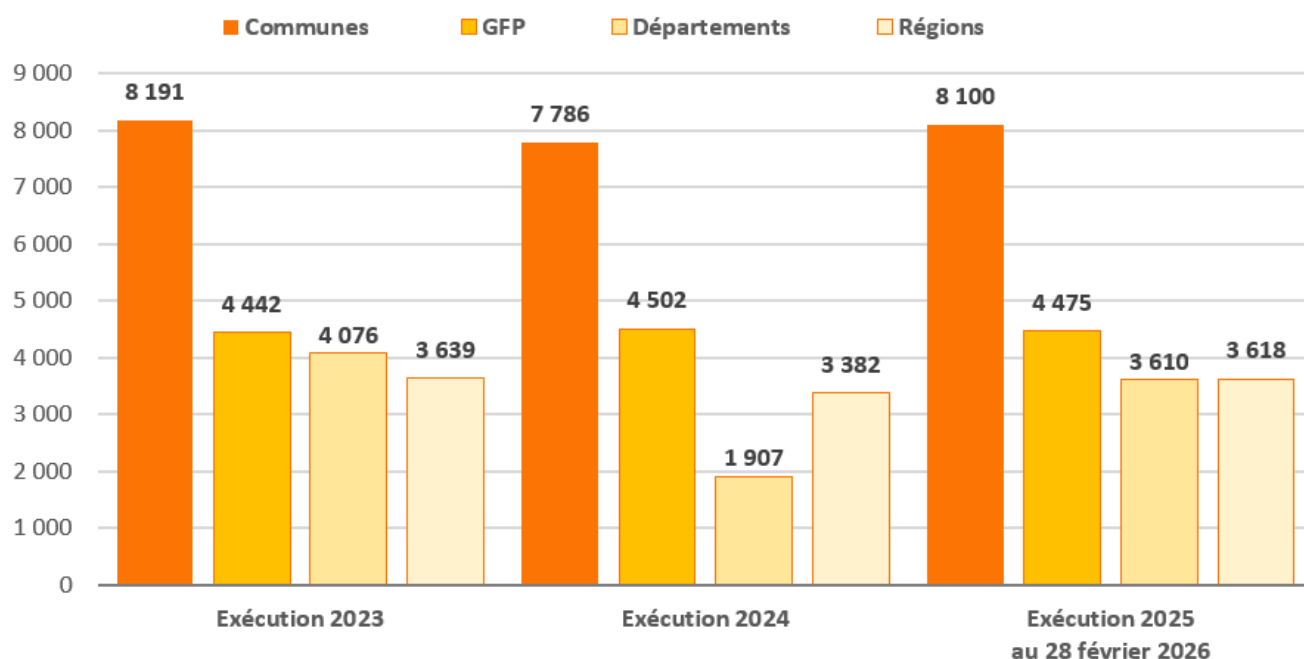
L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2025 de l'ensemble des collectivités locales est positive (19,8 Md€) au 28 février 2026. Elle est supérieure à l'exécution 2024 (17,6 Md€) mais inférieure à celle de 2023 (20,3 Md€).

L'épargne nette au 28 février 2026 augmente par rapport à l'exécution 2024 pour les communes, les départements et les régions mais diminue légèrement pour les GFP.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025 au 28 février 2026	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	8 191	7 786	8 100		-4,9%	4,0%
GFP	4 442	4 502	4 475		1,4%	-0,6%
Départements	4 076	1 907	3 610		-53,2%	89,3%
Régions	3 639	3 382	3 618		-7,0%	7,0%
Total	20 347	17 578	19 803		-13,6%	12,7%

Evolution CAF nette par strate (en M€)

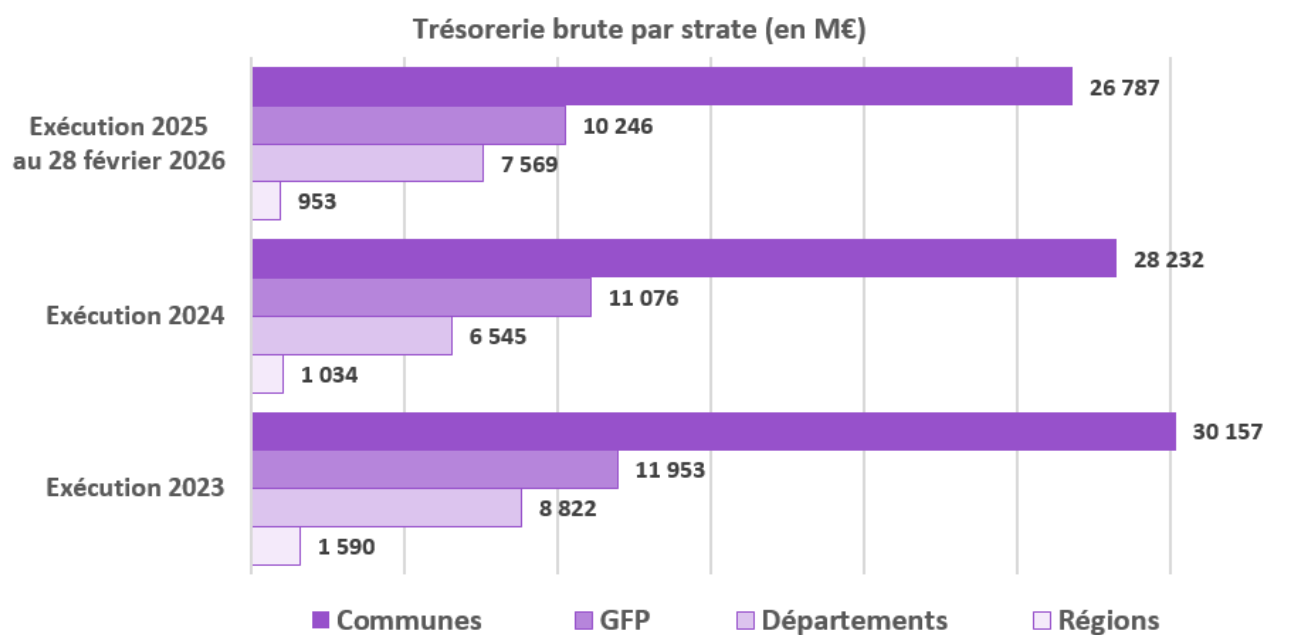


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 45,6 Md€ au terme de l'exercice 2025. Elle diminue par rapport à l'exécution 2024 (46,9 Md€) et 2023 (52,5 Md€).

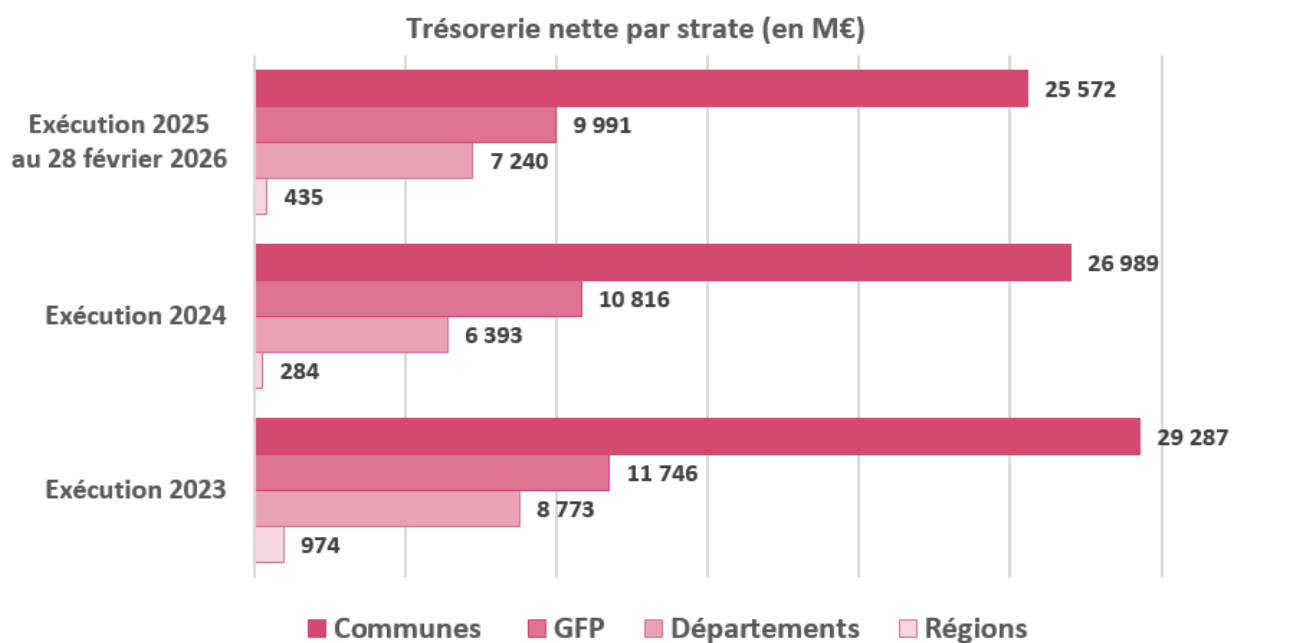
Trésorerie brute en M€	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	30 157	28 232	26 787		-6,4%	-5,1%
GFP	11 953	11 076	10 246		-7,3%	-7,5%
Départements	8 822	6 545	7 569		-25,8%	15,7%
Régions	1 590	1 034	953		-34,9%	-7,9%
Total	52 522	46 887	45 554		-10,7%	-2,8%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 43,2 Md€ au terme de l'exercice 2025, soit un niveau inférieur aux deux dernières années respectivement 44,5 Md€ et 50,8 Md€.

Trésorerie nette en M€	Exécution 2023	Exécution 2024	Exécution 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	29 287	26 989	25 572		-7,8%	-5,2%
GFP	11 746	10 816	9 991		-7,9%	-7,6%
Départements	8 773	6 393	7 240		-27,1%	13,2%
Régions	974	284	435		-70,9%	53,3%
Total	50 779	44 482	43 238		-12,4%	-2,8%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFIP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.

Dans les situations 2025 à fin novembre et fin décembre, en raison d'un retard de titrage et de mandatement d'un conseil départemental, consécutif à une cyberattaque intervenue en mai 2025, le budget concerné a été exclu de la strate départementale et de la synthèse nationale, pour l'exécution infra-annuelle 2023-2024-2025 et pour l'exécution définitive 2024, afin de ne pas fausser la comparaison entre exercices. À compter de la situation 2025 au 31 janvier 2026, ce budget est réintégré, compte-tenu de la forte résorption du retard.